

La mention « section européenne » au baccalauréat

Obtention de la mention « section européenne »

Avoir obtenu au moins 12/20 à la moyenne des EC d'anglais (1^{ère} et Tle)

Avoir au moins 10/20 à l'épreuve finale :

- ✓ 20% de la note est une note attribuée par les professeurs de DNL et de LV de l'année de Terminale
- ✓ 80% de la note est attribuée lors d'un oral de DNL avec un jury mixte (un professeur d'anglais + un professeur d'HG).

Comment se déroule l'épreuve finale ?

Le temps de préparation est court : 20 minutes.

Le sujet comporte 1 à 3 documents (texte = maximum 15 lignes) avec une question.

L'oral comporte deux parties :

Première partie : 10 minutes

Traitement d'un sujet à partir d'un corpus documentaire. Il s'agit de répondre à la question posée à partir des documents (citations puis explications)

Lors de cette première partie (sur 40 points), sont évaluées :

- ❖ Aptitude à prendre appui sur le document
- ❖ Maîtrise des connaissances et qualité de l'information
- ❖ Analyse et argumentation, enchaînement des idées
- ❖ Correction de la langue, richesse lexicale et phonologie

✓ **Deuxième partie : 10 minutes**

Il s'agit d'un entretien avec le jury qui portera sur :

- ❖ Le travail effectué en DNL et de manière plus générale dans le cadre de la section européenne
- ❖ Le parcours en section européenne (partenariat avec un pays étranger, voyage, échange, ce que l'élève a retiré de l'enseignement en section européenne, etc...)

Ce qui sera évalué dans cette partie (sur 40 points) :

- ❖ Aptitude à réagir et à répondre de manière pertinente aux questions posées
- ❖ Qualité du contenu : autres thèmes étudiés, travaux, échanges internationaux...
- ❖ Fluidité de la langue, structuration, stratégie de contournement, reformulation
- ❖ Correction de la langue et de la richesse lexicale, phonologie.